

Le CSE a pour mission de vous proposer des billetteries (Wengel, Direct CE...), une aide scolaire (Prof Express), des bons d'achats Noel (enfants et salariés), des chèques vacances (ANCV), des offres de vacances (TOHAPI...), sorties, Voyages, Médailles du travail avec des bons d'achats, une restauration rapide, une participation aux évènements (PACS, Mariage, Naissance, Retraite...), une participation aux abonnements familiaux de toutes sortes, une aide à la rentrée scolaire.

Le CSE vous donne aussi accès à un cabinet juridique qui répond par courriel ou par téléphone.

Le CSE est susceptible de vendre du parfum, des places de cinéma, de foot...

La liste n'est pas exhaustive.

Il est ainsi nécessaire de s'inscrire au CSE .

Il faut aussi comprendre que les conditions d'accès peuvent être différentes selon les aides allouées et cela pour des raisons organisationnelles ou encore budgétaires.

Le CSE c'est aussi surtout une écoute, une présence constante et sincère auprès des salariés. Nous avons par exemple le devoir de remonter les demandes individuelles et collectives le cas échéant.

Chaque semaine, les élus et moi-même viendrons à votre rencontre pour vous saluer et il ne faut donc pas hésiter à nous questionner si besoin.

Le CSE peut également intervenir si les conditions de travail sont perfectibles.